Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260220-DEL_01_20022026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, en application des articles L.283 à L.293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, LEFEVRE Yvon, Audrey QUEMENER, BOSCHER Olivier, PRIDO Franck, TANGUY Yohann, Nathalie LOUTRAGE, LE LOUËT Johann, Patrick LOUIS.

Absents excusés : RAOULT Valérie

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance.

N° 01-20/02/2026 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025.Chaque membre a été destinataire d'une copie.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques. Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, il propose de passer au vote.

DELIBERATION n° procès-verbal du conseil municipal - séance du 25 novembre 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 à l'approbation du Conseil municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025

Le Leslay, le 24/02/2026

La secrétaire de séance,

Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY (CÔTES d'ARMOR) R.F.